



RAPPORT ANNUEL 2020



ZWAHLEN & MAYR SA

Unités de production



Zwahlen & Mayr Constructions Métalliques

Avec sa capacité annuelle de production de 4'000 tonnes, Zwahlen & Mayr compte parmi les plus importants charpentiers métalliques de Suisse. Son outil de production particulièrement performant lui permet de fabriquer des éléments de près de 70 tonnes et de plus de 40 mètres de longueur.

Bien que spécialisée dans les ouvrages importants de fort tonnage (ponts routiers et ferroviaires, stades), Zwahlen & Mayr peut également réaliser pour ses clients des passerelles piétonnes, des halles industrielles ou des ouvrages spéciaux de tous types.



Zwahlen & Mayr Tubes Inox

Depuis 1980, Zwahlen & Mayr produit à Aigle des tubes en acier inoxydable et alliage de nickel, destinés aux échangeurs de chaleur de l'industrie chimique, alimentaire, pétrochimique et pour les centrales électriques ; fabriqués par profilage et soudage, ces tubes répondent à des exigences élevées d'étanchéité et de fiabilité.

Dès 1990, Zwahlen & Mayr s'est aussi spécialisé dans la fabrication de tubes étirés de haute précision utilisés dans l'industrie automobile, pharmaceutique, pneumatique et les instruments de mesures.

Zwahlen & Mayr est devenu leader dans son domaine et exporte une part importante de sa production dans le monde entier.



Sommaire

Ordre du jour de l'assemblée générale	6
---------------------------------------	---

Comptes consolidés

Rapport du Conseil d'Administration	9
Compte de résultat consolidé	13
Bilan consolidé	14
Variation des fonds propres consolidés	16
Tableau des flux de trésorerie consolidés	17
Notes aux états financiers consolidés	18
Rapport du réviseur des comptes consolidés	36

Gouvernance d'entreprise

Structure du groupe et actionnariat	40
Structure du capital	40
Conseil d'Administration	42
Direction	46
Rémunération, participation et prêts	48
Droits de participation des actionnaires	49
Prises de contrôle et mesures de défense	49
Organe de révision	50
Politique d'information	50

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération	51
Rapport de l'organe de révision	54

Comptes statutaires

Bilan	56
Compte de résultat	58
Notes aux états financiers statutaires et proposition de répartition du bénéfice disponible	59
Rapport de l'organe de révision	62

Assemblée Générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués l'assemblée générale ordinaire le jeudi 29 avril 2021 qui ne se tiendra toutefois pas en présentiel. En effet, conformément à l'Art 6a de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), le Conseil d'Administration a décidé de tenir son assemblée générale sans la présence physique de ses actionnaires. L'assemblée sera limitée à un nombre restreint de représentants des organes de la société et le représentant indépendant, dont les coordonnées figurent dans la rubrique information de cet ordre du jour.

Les titulaires d'actions au porteur peuvent par écrit ou électroniquement obtenir auprès de la société jusqu'au 22 avril 2021 au plus tard les documents qui permettent de donner au représentant indépendant la procuration et les instructions de vote en demandant à leur banque de dépôt une confirmation de blocage de leurs actions et de la retourner au plus tard le 21 avril à Zwahlen & Mayr SA Route Industrielle 18, 1860 Aigle.

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du Conseil d'Administration

1. Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2020

2. Rapports de l'organe de révision

3. Décisions relatives à :

a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2020

Proposition : Approbation

b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2020

Proposition : Approbation

c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	9'135'527
Résultat de l'exercice 2020	CHF	227'041
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale	CHF	9'362'568
Report à nouveau	CHF	9'362'568

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

e. Proposition : Décharge à tous les membres

4. Elections

a. Conseil d'Administration et Président du Conseil d'Administration

- a1 Réélection de M. Yves Bosson pour une année et son élection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote
- a2 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année et son élection comme Administrateur délégué au cours du même vote
- a3 Réélection de M. Roberto Raggiotto pour une année

b. Comité de rémunération

b1 Réélection de M. Roberto Raggiotto

b2 Élection de M. Francesco Punzo

c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires :

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Mazars à Lausanne pour l'exercice 2021

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

5. Vote sur la rémunération en 2022 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale et augmentation de l'enveloppe pour 2021 de celle de la Direction Générale

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur l'augmentation de l'enveloppe 2021 de la Direction Générale

a3 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale 2022

6. Divers et propositions individuelles

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.4 du rapport annuel 2019, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2021 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2021, de manière que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

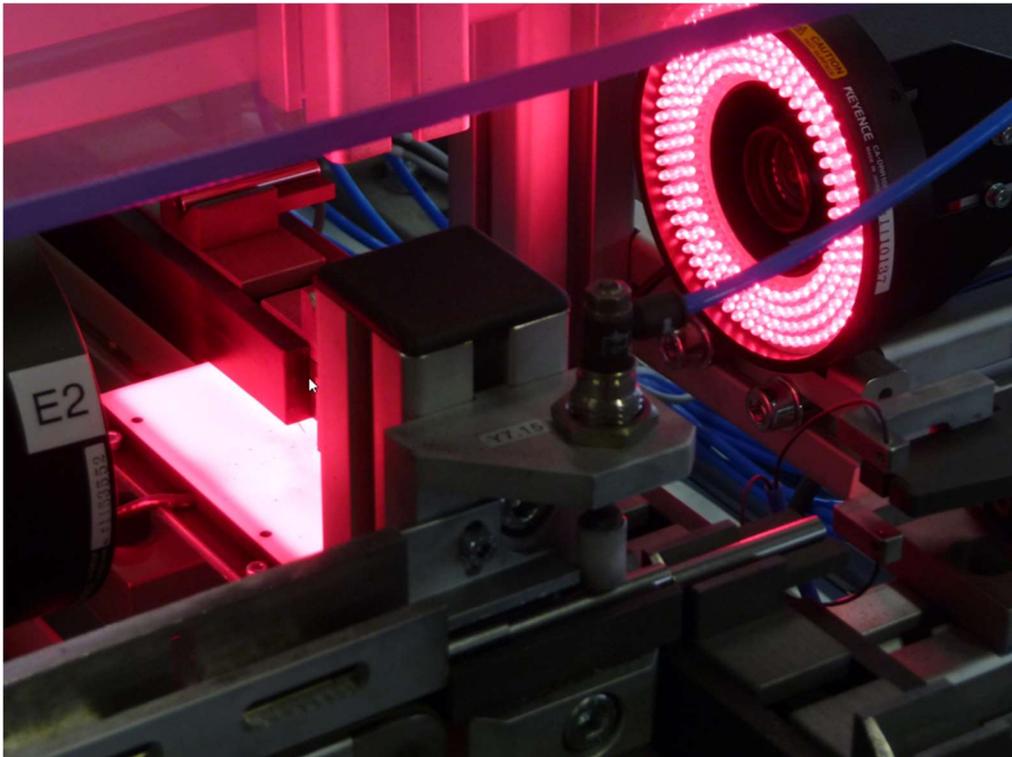
Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2021 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

Aigle, le 31 mars 2021



Rapport du Conseil d'Administration

L'année 2020 aura été rythmée par l'évolution chaotique de la pandémie liée à la COVID-19. Si le premier semestre a été marqué très fortement par les mesures prises afin d'enrayer sa propagation et ses conséquences directes et néfastes sur la marche des affaires, l'économie mondiale a montré quelques signes de reprises au deuxième semestre grâce à un assouplissement des mesures décidées pour lutter contre la pandémie. Ces derniers ont toutefois fait long feu au dernier trimestre au regard de l'aggravation de la situation épidémiologique qui a eu pour conséquence un nouveau renforcement des mesures de confinement. Certes moins importantes que celles développées en début d'année, elles ont néanmoins à nouveau pesé significativement sur l'évolution économique, sur la confiance des consommateurs et des investisseurs. Grâce à la Chine dont l'économie a montré des signes positifs, compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire dans le pays, la demande mondiale a été un peu plus soutenue et laisse penser qu'un deuxième effondrement de l'économie mondiale n'est attendu pour le moment. L'économie des Etats-Unis a subi comme le reste de l'économie mondiale une forte contraction dans la première partie de l'année mais elle a réussi à limiter les dommages économiques, notamment grâce à un retour des investissements privés. La croissance économique de la Chine s'est confirmée au 3^{ème} trimestre 2020 et a confirmé la reprise constatée au 2^{ème} trimestre. Comme le mentionne le SECO dans ses tendances conjoncturelles de fin d'année, la zone euro a limité les dégâts grâce à une assez forte croissance au 3^{ème} trimestre qui a permis de compenser en partie la baisse causée par la pandémie lors des trimestres précédents. Il n'en reste pas moins que le PIB était toujours inférieur de -4.4 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. La reprise économique constatée au 3^{ème} trimestre a été profitable à l'ensemble des pays de la zone euro. Les conséquences de la pandémie resteront toutefois marquées pendant longtemps. Ainsi, le chômage a atteint son niveau le plus élevé depuis 2017. Les mesures de soutien importantes mises en place rapidement par les gouvernements auront permis et permettront à court terme d'en limiter les effets dévastateurs mais elles auront des conséquences très importantes sur le niveau d'endettement public qui va redevenir un sujet d'inquiétude qui pourrait affecter la croissance à l'avenir. Le Royaume-Uni a souffert des effets négatifs conjugués d'une mauvaise gestion de la pandémie et des incertitudes liées à l'après Brexit. Le départ du Royaume-Uni de l'UE aura toutefois des conséquences économiques défavorables pour de nombreux pays de la zone euro même si ces dernières ont été masquées à ce jour par les effets négatifs découlant de la pandémie. Les bonnes statistiques de l'économie chinoise ont eu un effet positif sur l'évolution des métaux de base. Ainsi, on a pu constater une augmentation linéaire des prix du nickel et de l'acier jusqu'en fin d'année 2020. La politique monétaire des principales banques centrales est restée axée sur une volonté expansionniste dans le but de soutenir leurs économies fragilisées par la situation économique essentiellement liée à la pandémie de la COVID-19. Il en résulte un maintien des taux d'intérêts proche de zéro voire même négatifs et la politique de rachat d'obligations dans le but de soutenir l'économie est à nouveau à l'ordre du jour de certaines banques centrales.

Après l'écroulement du PIB suisse, suivant en cela la tendance mondiale durant le 1^{er} semestre 2020, les conditions se sont améliorées à partir du 3^{ème} trimestre grâce à l'assouplissement des mesures de lutte contre le coronavirus également décidées en Suisse. Cette politique a ainsi permis de relancer rapidement l'activité économique et compenser en grande partie les effets négatifs reconnus durant la première partie de l'exercice. La consommation a ainsi rapidement montré des signaux positifs du fait des réouvertures des magasins. Malheureusement, les exportations n'ont pas suivi la même tendance positive compte tenu d'un contexte mondial général peu favorable pour les industries manufacturières. Le marché de la construction s'est également repris dans le courant du 3^{ème} trimestre 2020 avec la réouverture des chantiers qui avaient été stoppés temporairement dans certains cantons et les investissements dans la construction ont également connu une croissance qui ramène ces derniers à un niveau proche de celui constaté à fin 2019. Les effets persistants des politiques monétaires fortement expansionnistes des principales banques centrales pèsent toujours fortement sur le franc suisse qui continue à s'apprécier par rapport à l'euro. L'impact de ces effets sur cette monnaie qui reste notre principale devise d'exportation pénalise bien évidemment nos activités d'exportation vers ces marchés de la zone euro. Le taux de change CHF/EUR est resté ainsi faible tout au long de l'année 2020, à CHF 1.07 sur une moyenne annuelle, oscillant entre CHF/EUR 1.05 et CHF/EUR 1.08 alors que le taux moyen pour l'année 2019 était de CHF/EUR 1.11. Cette variation négative de l'ordre de -3.6% péjore directement les activités libellées en euro même si la BNS maintient sa politique monétaire avec un taux d'intérêt directeur négatif à -0,75% et reste également prête à intervenir sur le marché des changes pour soutenir le franc suisse. Cette surévaluation du franc suisse que la BNS n'arrive pas à corriger malgré la mise en œuvre des taux d'intérêt négatifs continue de péjorer la rentabilité de notre secteur Unité Tubes Inox qui reste majoritairement tourné vers les marchés d'exportation de la zone euro.

Après un premier semestre difficile durant lequel les diverses mesures radicales de confinement décidées par les divers gouvernements ont impacté directement nos affaires et nos résultats, le deuxième semestre est resté compliqué pour notre société malgré des signes notables d'amélioration de l'économie mondiale constatés durant le 3^{ème} trimestre. Nous avons ainsi bouclé l'exercice 2020 avec un chiffre d'affaires consolidé de KCHF 41'895, en baisse de KCHF – 15'344 ou – 26.8% par rapport à celui réalisé en 2019 qui était de KCHF 57'239. La résolution

d'un litige fiscal sur nos affaires de constructions métalliques françaises en fin d'année nous a permis de dégager un montant positif de KCHF 480 qui avait été provisionné précédemment. Cet ajustement positif nous a permis de dégager un résultat opérationnel (EBITDA) positif de KCHF 411 pour l'exercice 2020 alors qu'il se montait à KCHF 3'605 pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel après amortissements (EBIT) est resté quant à lui négatif sur l'ensemble de l'exercice en cours à hauteur de KCHF – 1'669 en comparaison du résultat positif de KCHF 1'542 réalisé en 2019. Compte tenu de charges financières nettes de KCHF 292, supérieures de KCHF 95 à celles reconnues l'an dernier (KCHF 197), le résultat avant impôts s'est monté à KCHF – 1'961 alors qu'il était de KCHF 1'345 en 2019. En considérant les effets des diverses provisions pour impôts différés, le résultat après impôts reste négatif à hauteur de KCHF – 1'674 en comparaison du bénéfice de KCHF 1'160 rapporté l'an dernier.

Unité Constructions Métalliques

D'une façon générale, le secteur de la construction en Suisse a connu un recul de chiffre d'affaire de pratiquement 6 % en 2020. De grands opérateurs comme les CFF rencontrent des difficultés financières et ont vu leur fréquentation drastiquement chuter, annonçant même une perte record de 620 millions de francs. Cette situation a eu des conséquences importantes pour certains de leurs grands projets d'investissement immobiliers qui ont été arrêtés ou décalés.

La montée en puissance du télétravail, imposé rappelons-le par les cantons comme mesure contre la pandémie, a vidé les plateaux de bureaux des grandes villes. Les bailleurs se retrouvent avec de nombreuses surfaces vides tout comme le sont de nombreuses boutiques des centres commerciaux. Plusieurs études (Willis Towers Watson, BCG, etc....) estiment que la crise sanitaire que l'on rencontre, va laisser place à l'adoption du télétravail, et que 30 % des effectifs auront, dans 3 ans, totalement adopté cette pratique.

Dans ce contexte fébrile, le secteur construction métallique de ZM a su s'adapter, grâce notamment aux mesures déjà prises les années précédentes et une bonne anticipation, en diminuant son chiffre d'affaire tout en maintenant son activité sur des projets ayant une rentabilité intéressante.

Autre conséquence de la crise de la Covid-19, l'envolée des prix de l'acier, filière minerai, issue des hauts fourneaux, ou filière ferraille, métaux de récupération traités en aciérie électrique, toutes les deux affichent des hausses de plus de 30 % en cette fin d'année et début du premier trimestre 2021. Avec l'arrêt des hauts-fourneaux, la conséquence des quotas d'importation et les tensions entre l'UE et la Turquie, ces hausses que l'on n'a pas connu depuis la crise de 2008, risquent de perdurer sur l'année à venir.

Concernant le marché de la construction métallique en Suisse, la concurrence sur les quelques projets importants est très virulente, ces affaires se traitent en dessous du seuil de rentabilité. ZM ne s'inscrit pas dans cette logique, et garde son cap de maintenir une rentabilité sur ses réalisations. L'image de la société a retrouvé une excellente visibilité dans un contexte de concurrence très marqué ces dernières années.

Cette année 2020 aura vu la concrétisation et la réalisation de projets phares, comme le Mudac, chantier très technique, en plein quartier de la gare de Lausanne, les travaux de l'Hôtel de Ville de Fribourg, siège du Parlement cantonal, monument historique classé à l'inventaire Suisse des biens culturels d'importance nationale, le prolongement de contrats pour des structures industrielles complexes intégrant de nombreuses pièces usinées et des tolérances particulièrement exigeantes. Cela confirme, s'il fallait encore le dire, le professionnalisme des équipes ZM.

L'activité montage a été bien occupée tout au long de l'année avec, rappelons-le, les difficultés découlant des contraintes et mesures sanitaires déployées sur les chantiers.

Bien que le volume du carnet de commande soit assez faible compte tenu du peu de dossiers de charpente métallique dans les appels d'offres, nous allons traiter à Genève en 2021 les travaux du nouveau siège mondial d'une banque de premier rang. Notre partenaire industriel devrait également nous emmener avec lui sur de nouvelles réalisations très spécifiques et très techniques. Nous avons également bon espoir quant à la réalisation de petits travaux de confortation d'ouvrages d'art et de portiques autoroutiers pour l'OFROU.

Au cours du second trimestre 2021 démarreront les travaux de la verrière de l'Ecole Hôtelière de Lausanne. Nous espérons que le plan d'investissement prévu par la confédération concernant le réseau routier Suisse sera maintenu pour 2021, plan avoisinant 3 milliards de francs, afin de dynamiser ce secteur et offrir ainsi d'intéressantes opportunités à réaliser.

Unité Tubes Inox

Si les activités industrielles pour nos 2 départements, Tubes soudés et Tubes étirés, avaient été fortement perturbées lors des exercices précédents par la succession d'événements politico-économiques, ceux-ci ont été largement remplacés par les conséquences inquiétantes de la pandémie Covid-19.

Comme l'ensemble de la planète et chacun d'entre nous, les effets collatéraux négatifs de cette situation entièrement nouvelle nous ont impacté de plusieurs manières.

Très rapidement, les mesures sociales mises en place par les Cantons et le Conseil Fédéral ont totalement modifié notre façon de travailler et de nous comporter avec nos collègues ainsi que face à nos tâches journalières.

En parallèle, les peurs et les craintes du virus, ajoutées aux règles des autorités qui n'étaient pas toujours très claires et cohérentes, ont déstabilisé notre personnel et pesé sur la productivité dans nos ateliers de fabrication. Avec la fermeture des usines en Italie d'abord, puis en France et ensuite en Allemagne, pays d'origine de nos principaux clients, nos entrées de commandes ont fortement chuté dès le mois d'avril et jusqu'à la sortie des vacances estivales.

Pour faire face à cette contraction des activités, nous avons réduits au strict minimum notre personnel temporaire et avons pu ainsi éviter l'introduction du chômage technique dans nos ateliers.

Si la première vague du printemps ne nous a pas directement touché quant au nombre de personnes infectées par le virus, la deuxième vague de l'automne a été plus critique avec une vingtaine de personnes infectées sur une période de 4 semaines.

Les marchés industriels utilisateurs de l'acier inoxydable, hormis le secteur de la pharmacie, n'ont bien sûr pas été épargnés par le ralentissement général de l'économie.

Avec cette forte baisse de la demande, les prix de la matière première inox, ainsi que de sa composante principale, le nickel, se sont considérablement affaiblis à la fin du printemps, pour, fort heureusement, rebondir en fin d'année. En chiffres, cette pandémie et ses effets désastreux, qui auraient pu avoir des répercussions financières plus graves, se sont traduits par une baisse de quantités de 10%, soit 3'200 tonnes pour notre département Tubes soudés et de 20% pour un total de 1050 tonnes pour notre département Tubes étirés.

D'une manière plus importante, les chiffres d'affaires de ces deux départements ont été plus fortement impactés avec une chute, respectivement de 11% et 26%, et dont l'incidence a pesé plus lourdement sur le résultat opératif 2020.

Finalement, en termes financiers, notre unité de production Tubes inox clôture l'année 2020 avec un chiffre d'affaire net de 31'742 KCHF, contre 40'040 KCHF pour l'exercice 2019, soit une baisse substantielle de -21%.

Dans ce contexte difficile, lié étroitement à l'évolution de la pandémie et des campagnes de vaccination mises en place dans le monde, les perspectives à moyen terme sont difficiles à prévoir.

La crainte récente d'une 3ème vague pourrait ralentir encore un retour à la normalité, qui, dans tous les cas, se fera sur plusieurs années.

A court terme, en continuité avec le second semestre 2019, les marchés bénéficiaires de la Covid 19 restent porteurs. Tout au contraire, les marchés industriels générés par les projets sont toujours atones.

Pour notre département Tubes soudés, cela se traduit par des entrées de commandes insuffisantes en regard aux tonnages effectués ces dernières années.

Par contre, notre département Tubes étirés, grâce à une diversification plus large sur les marchés industriels et aux effets positifs du restockage de début d'année, bénéficie d'une charge de travail acceptable pour le premier semestre par rapport à la situation générale mondiale compliquée.

D'autre part, notre dernier investissement dans une nouvelle ligne de production de tubes sans soudure est opérationnel et nous donnera, dès le 2ème trimestre, des perspectives intéressantes sur de nouveaux marchés.

Entreprise générale Efimex

La société Efimex, qui n'a plus d'activité depuis 2015, a été mise en liquidation volontaire. La liquidation sera terminée durant le deuxième trimestre 2021.

Perspectives

Après l'effondrement de l'économie mondiale au début de l'année 2020 à la suite des diverses mesures prises pour lutter contre la pandémie, écroulement corrigé par une reprise plus ferme qu'attendue durant le 3^{ème} trimestre, nous nous projetons vers 2021 avec l'espoir que la situation s'améliore rapidement grâce à l'approbation de divers vaccins. La généralisation des campagnes de vaccination devrait amener un peu de sérénité et permettre une reprise ordonnée et régulière de l'économie. Toutefois, de nouveaux variants laissent planer le spectre de nouvelles contraintes et fermetures susceptibles de ralentir la reprise attendue, a minima de la retarder. Malgré un contexte particulièrement incertain, le FMI prévoit tout de même une croissance de l'ordre de 5.5% en 2021 puis de 4.2% en 2022 dans ses perspectives de janvier 2021. Les appréciations quant à une reprise de l'économie divergent significativement et montrent bien à quel point la situation exceptionnelle, conséquence de cette pandémie et les nombreuses incertitudes qui persistent rendent les prévisions difficiles. Une reprise ne pourra toutefois se faire qu'à la condition que le monde politique prenne les mesures nécessaires pour enrayer l'épidémie et décide des réformes structurelles nécessaires pour relancer les dépenses d'investissements et la confiance des consommateurs. Corollaire des diverses mesures de soutien à l'économie, les dettes publiques vont exploser ces prochaines années. La gestion de l'endettement public va redevenir un sujet crucial afin d'éviter une nouvelle crise des dettes publiques qui risquerait de freiner la reprise économique. Si l'UE a mis entre parenthèse ses règles liées au pacte de stabilité, notamment la limite des 3% de déficit annuel public par rapport au PIB, pour faire face aux conséquences financières qui découlent des mesures de soutiens à l'économie, le sujet reviendra sur le devant de l'actualité. La nouvelle administration américaine, forte d'une diplomatie plus nuancée, devrait permettre d'apaiser

un peu les tensions avec la Chine et de normaliser les relations commerciales entre les deux plus importantes économies mondiales. En Europe, la mise en œuvre de l'accord sur le Brexit signé entre l'UE et le Royaume-Uni laisse planer davantage d'inquiétudes que de certitudes sur ses bienfaits pour les économies concernées.

La politique monétaire de la Suisse devrait rester expansionniste de manière à soutenir la conjoncture économique qui ne devrait toutefois pas montrer des signes sérieux de reprise avant le 2^{ème} trimestre 2021. L'économie intérieure avec une reprise de la consommation aura une reprise plus rapide et solide que les secteurs liés à l'exportation qui vont probablement encore ressentir les effets négatifs de la crise pendant quelques mois. L'évolution de la situation au niveau européen, marché qui nous affecte directement et la reprise modérée au niveau de la demande mondiale ont des effets directs sur nos exportations. Nous nous attendons par conséquent à une reprise modérée de nos commandes à court et moyen terme. Nous allons bien sûr suivre très attentivement l'évolution de la situation et les mesures qui seront prises par la Confédération pour soutenir les acteurs économiques et notamment ceux directement liés aux marchés d'exportation et prendrons les mesures nécessaires pour faire face à tout nouveau ralentissement de nos activités. L'année 2021 restera compliquée et incertaine tant que la situation épidémiologique ne sera pas stabilisée et un retour à la croissance par l'investissement ne se fera que lorsque les marchés auront retrouvé la confiance nécessaire. La maîtrise et l'optimisation de nos coûts de production restent des objectifs constants qui sont d'autant plus essentiels en période de crise. Les investissements sont également importants et indispensables afin de renforcer notre capacité d'innovation dans le secteur des tubes et de rechercher de nouveaux produits et marchés. La meilleure réponse à apporter dans ce contexte de crise économique mondiale reste notre réputation basée sur la réactivité, notre capacité à répondre aux attentes de nos clients ainsi que la qualité et la fiabilité de nos produits. Le franc suisse continue à être surévalué et cette situation reste préoccupante même si le rôle de valeur refuge en est la principale raison. Nous avons toutefois démontré ces dernières années notre résilience à gérer cette contrainte économique tout en gardant à l'esprit les effets positifs qui nous seront favorables lorsque la tendance s'inversera.

Malgré une situation compliquée dans le secteur de la construction métallique, nous restons attachés et intéressés à cette activité et allons maintenir notre activité pour les marchés des ouvrages d'art qui reflètent le mieux nos compétences et notre expérience dans ce domaine d'activité. La compétition indigène et étrangère reste toutefois particulièrement active et impacte durablement le niveau des prix qui souffrent de cette compétition et cette situation affecte le développement de notre unité Construction Métallique. Nous espérons toutefois que les investissements d'infrastructures qui restent insuffisants se renforcent de manière significative avec le soutien des collectivités publiques afin de soutenir durablement ce secteur d'activité. Grâce à l'apport et à l'expérience de notre actionnaire majoritaire, nous allons maintenir notre présence sur ce segment et renforcer nos partenariats avec nos sous-traitants afin de rester un partenaire de confiance et un acteur de référence dans les marchés de la construction métallique.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à cette pandémie et des effets dévastateurs sur l'ensemble de l'économie mondiale tout au long de l'année 2020, le Conseil d'Administration est satisfait de constater que nous avons pu limiter les effets négatifs et ainsi rapporter malgré tout un résultat avant amortissements légèrement positif. Il tient à remercier l'ensemble du personnel pour sa compréhension quant aux mesures prises afin de juguler les effets négatifs de la contraction de nos affaires et pour son engagement exceptionnel durant cette période qui ont permis de réaliser ces résultats.

La situation reste très incertaine et compliquée au début de cette nouvelle année 2021. Le Conseil d'Administration sait toutefois qu'il peut compter sur un personnel compétent, motivé et qui a développé ces dernières années une grande résilience qui sera utile pour continuer à évoluer dans un environnement changeant. Ces qualités ainsi qu'une grande flexibilité seront des atouts indéniables afin de relever les nombreux défis à venir, de rester à l'écoute de nos clients de manière à répondre à leurs attentes et pour atteindre nos objectifs. Les investissements importants réalisés ces dernières années grâce à la politique de financement privilégiée par notre actionnaire majoritaire afin de diversifier nos activités devraient également nous permettre de développer de nouveaux marchés de niche.

Le Conseil d'Administration remercie sincèrement les actionnaires, tous les clients et les divers partenaires de Zwahlen & Mayr SA pour leur confiance maintenue tout au long de ces années et les assure de sa volonté de continuer à renforcer les exigences de qualité, d'innovation, de sérieux et de flexibilité qui garantiront à Zwahlen & Mayr SA de consolider sa position et d'assurer la pérennité de la société.

Le Conseil d'Administration Aigle, mars 2021

COMPTES CONSOLIDES
Compte de résultat consolidé

En KCHF	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires net	2	41'895	57'239
Autres produits d'exploitation		835	521
Total des produits d'exploitation		42'730	57'760
Matières premières, matières auxiliaires et approvisionnement	3	(18'786)	(20'286)
Services, jouissance de biens de tiers	4	(9'924)	(16'221)
Frais de personnel	5	(13'892)	(16'919)
Autres charges d'exploitation	6	283	(729)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)		411	3'605
Amortissements	13, 14	(2'080)	(2'063)
Résultat opérationnel (EBIT)		(1'669)	1'542
Charges financières	7	(572)	(662)
Produits financiers	7	280	465
Résultat avant impôts		(1'961)	1'345
Impôts sur le bénéfice	8	287	(185)
Résultat net de l'exercice		(1'674)	1'160
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Zwahlen & Mayr SA		(1'674)	1'160
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		70'200	70'200
Résultat par action (en CHF)		(23.85)	16.52

COMPTES CONSOLIDES
Bilan consolidé

En KCHF	Note	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	9	5'152	1'401
Créances clients	10	5'206	6'803
Créances clients, parties liées	10, 16	1'601	215
Autres créances fiscales		1'709	2'110
Autres créances		778	262
Stocks	11	11'901	13'702
Travaux en cours	12	2'290	6'437
Actifs de régularisation	18	1'096	578
Total actifs circulants		29'733	31'508
Terrains et immeubles		11'356	11'954
Installations techniques et équipements		9'016	9'644
Outillage industriel et commercial		173	315
Autres immobilisations corporelles		429	76
Immobilisations en cours		1'826	2'475
Immobilisations corporelles	13	22'800	24'464
Licences et développements informatiques		88	139
Immobilisations en cours		138	138
Immobilisations incorporelles	14	226	277
Total actifs à long terme		23'026	24'741
TOTAL ACTIFS		52'759	56'249

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

En KCHF		31.12.2020	31.12.2019
PASSIF ET FONDS PROPRES			
Dettes financières à court terme	15	300	250
Fournisseurs		3 762	4 619
Fournisseurs, parties liées	16	882	28
Avances sur travaux en cours	12	676	276
Impôts dus sur le résultat		36	260
Autres dettes fiscales		62	313
Autres créanciers		630	650
Part à court terme des engagements de leasing	17	1 084	1 062
Passifs de régularisation	18	1 009	1 049
Provisions à court terme	19	720	1 201
Total engagements à court terme		9 161	9 708
Dettes financières à long terme	15	1 800	1 650
Engagements de leasing à long terme	17	2 001	3 096
Impôts différés passifs	8	1 643	1 967
Total engagements à long terme		5 444	6 713
Capital-actions	20	14 040	14 040
Résultats accumulés		25 788	24 628
Résultat de l'exercice		(1 674)	1 160
Total fonds propres des actionnaires de la société mère		38 154	39 828
TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES		52 759	56 249

COMPTES CONSOLIDES
Variation des fonds propres consolidés

Fonds propres des actionnaires de la société mère

En KCHF	Capital-actions	Résultats accumulés	Résultat de l'exercice	Total
Etat au 1.1.2020	14'040	24'628	1'160	39'828
Transfert du résultat 2019		1'160	(1'160)	-
Dividendes versés				-
Résultat de l'exercice			(1'674)	(1'674)
Etat au 31.12.2020	14'040	25'788	(1'674)	38'154
Etat au 1.1.2019	14'040	22'284	2'344	38'668
Transfert du résultat 2018		2'344	(2'344)	-
Dividendes versés				-
Résultat de l'exercice			1'160	1'160
Etat au 31.12.2019	14'040	24'628	1'160	39'828

COMPTES CONSOLIDES**Tableau des flux de trésorerie consolidés**

En KCHF	Note	2020	2019
Résultat après impôts		(1'674)	1'160
<u>Elimination des éléments sans incidences sur les liquidités :</u>			
- Amortissements	13/14	2'080	2'063
- Variations des provisions	19	(481)	-
- Ajustements de valeurs sur actifs circulants	10/11	(185)	138
- Charge d'impôts	8	(287)	185
- Différences de change non réalisées		9	(20)
- Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles	13	-	(55)
- Perte sur vente d'immobilisations corporelles	13	16	-
- Produits d'intérêts	7	(5)	(1)
- Charges d'intérêts	7	93	126
 <u>Variation du fonds de roulement:</u>			
- (Augmentation)/Diminution des créances d'exploitation		174	320
- (Augmentation)/Diminution des autres créances		(115)	(450)
- (Augmentation)/Diminution des stocks		2'069	(980)
- (Augmentation)/Diminution des travaux en cours		4'547	(236)
- (Augmentation)/Diminution des actifs de régularisation		(518)	(183)
- Augmentation/(Diminution) des fournisseurs		3	2'008
- Augmentation/(Diminution) des autres créanciers		(271)	226
- Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation		(40)	(70)
 Impôts encaissés		-	-
Impôts payés		(261)	(208)
Intérêts payés		(93)	(126)
Intérêts reçus		5	1
 Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		5'066	3'898
 Acquisition d'immobilisations corporelles	13	(380)	(3'167)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	13	-	125
Acquisition d'immobilisations incorporelles	14	-	(33)
 Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(380)	(3'075)
 Augmentation des dettes bancaires	15	500	-
Remboursement des dettes bancaires	15	(300)	(872)
Remboursement des leasings financiers	17	(1'073)	(873)
 Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(873)	(1'745)
 Variation des liquidités et équivalents de liquidités		3'813	(922)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	9	1'401	2'379
Effet des variations de change		(62)	(56)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9	5'152	1'401

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations relatives au Groupe

Zwahlen & Mayr SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège se trouve au Route Industrielle 18, Zone industrielle, à Aigle en Suisse. Les principales activités du groupe Zwahlen & Mayr sont décrites dans la Note 2 ci-après.

1.1. Base de présentation

Les états financiers consolidés du groupe Zwahlen & Mayr ont été établis conformément à l'intégralité du référentiel des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle quant à la situation financière, patrimoniale et des résultats.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF) et sont établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers mentionnés ci-après qui sont évalués à leur juste valeur.

1.2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Zwahlen & Mayr SA et de sa filiale Efimex SA en Liquidation détenue à 100% et intégrée globalement. Les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année en utilisant des politiques comptables identiques à celles utilisées par Zwahlen & Mayr SA.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe, y compris les charges et produits sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions intra-groupes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

1.3. Changements de principes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1.4. Jugements comptables essentiels, estimations et hypothèses

Estimations et hypothèses

Les hypothèses clés, concernant les sources principales d'incertitude futures et autres concernant les estimations faites à la date du bilan et qui contiennent un risque significatif de générer un ajustement matériel des valeurs comptables des actifs et passifs sur le prochain exercice comptable, sont présentées ci-après:

Estimation des coûts de construction et des travaux en cours

L'évaluation des travaux en cours est effectuée sur la base de l'estimation des coûts et des produits engendrés par chaque projet. Les coûts globaux des projets sont établis à partir des offres des sous-traitants et fournisseurs ainsi que du calcul des coûts des propres prestations. L'évaluation des propres prestations provient d'une analyse des heures nécessaires à la réalisation de chaque projet au taux horaire de chacun des centres de coût utilisés.

L'évaluation des charges et produits d'un projet est effectuée mensuellement. Une attention plus soutenue est portée lors des résultats semestriels ainsi qu'à la date de clôture des comptes. Selon l'évolution de l'affaire, les valeurs comptables sont ajustées selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) pour obtenir une prévision à finir la plus proche possible de la réalité technique et financière de l'affaire.

La valeur comptable des travaux en cours actifs est de KCHF 2'290 au 31 décembre 2020 (2019 : KCHF 6'437) alors que celle pour les avances sur travaux en cours se monte à KCHF 676 au 31 décembre 2020 (2019 : KCHF 276).

1.5. Principes comptables essentiels

Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du groupe, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

Toutes les sociétés du Groupe présentent leurs comptes en CHF.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits des activités du groupe (Constructions métalliques, Tubes soudés, Tubes étirés), déduction faite des escomptes et des rabais. Les produits sont comptabilisés au moment de la livraison des prestations ou, pour les contrats de construction ou d'entreprise générale, en fonction du degré d'avancement.

Chiffre d'affaires et coûts des travaux en cours

Lorsque le résultat d'une commande en cours peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation à fournir au jour du bilan. Le degré d'avancement est établi sur la base du rapport entre les coûts consentis jusqu'au jour de l'établissement du bilan et les coûts globaux estimés du contrat. A partir de l'instant où le client est d'accord sur les travaux complémentaires à réaliser et sur les suppléments de prix qui s'y rattachent, le produit correspondant est intégré dans l'affaire.

Les coûts des travaux sont comptabilisés comme une charge au cours de la période durant laquelle ils sont échus. S'il apparaît que l'ensemble des coûts des travaux dépassera le total des produits encaissés, la perte prévisible est comptabilisée immédiatement en charges.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus et récupérables sur le bénéfice imposable sur les exercices antérieurs. L'obligation fiscale actuelle du groupe est calculée en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs des états financiers et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour compenser ces différences temporelles déductibles et pertes fiscales reportables. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments inscrits dans les fonds propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutable de compenser les actifs d'impôt courant avec les passifs d'impôt courant et lorsqu'ils se réfèrent à des impôts sur le bénéfice prélevé par la même autorité fiscale, au sein de la même entité, et lorsque le groupe entend liquider ses actifs et passifs d'impôts sur une base nette.

Instruments financiers dérivés

Les opérations à terme sur devises sont les seules positions regroupées sous cette catégorie. Après leur comptabilisation initiale, les actifs de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes sont immédiatement reconnus en résultat.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Créances

Les créances clients sont évaluées aux montants facturés, sous déduction des corrections de valeur pour créances douteuses. Les provisions pour créances douteuses sont constituées sur la base de la différence entre le montant dû selon les termes contractuels de la facture et les flux de trésorerie futurs estimés. Le montant de la perte respective estimée est enregistré dans le compte de résultat, via l'utilisation des provisions pour créances douteuses.

Les créances dépréciées sont constatées en pertes quand elles sont jugées irrécouvrables.

Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

La classification «actif» ou «passif» se détermine individuellement au niveau de chaque projet.

Le montant des commandes est comptabilisé sous le poste travaux en cours. Pour autant que les prestations fournies cumulées (coûts de réalisation de la commande plus bénéfice escompté) dépassent les versements déjà encaissés pour une commande donnée, le chiffre indiqué apparaît dans les actifs circulants. Si, après déductions des paiements encaissés, il reste un solde négatif, le chiffre indiqué apparaîtra dans les engagements à court terme. Les pertes prévisibles sur des travaux en cours sont couvertes par des provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, respectivement de production, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur.

Ces valeurs incluent les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions ou aux productions de biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou constatées séparément comme un actif distinct uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés pour le Groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte de résultat au cours de la période où ils ont été encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immobilisations en cours de construction, sont amorties linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont :

✓ Immeubles	8 – 33 ans
✓ Installations techniques et équipements	12.5 ans
✓ Outillage industriel et commercial	4 ans
✓ Equipements informatiques et autres	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

✓ Frais de développement	5 ans
✓ Droits de brevet	5 ans
✓ Développements informatiques	3 – 8 ans

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser ou de le vendre, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif et une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en appliquant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une dépréciation comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise en cas de changement dans les estimations de la détermination de la valeur recouvrable. La reprise est comptabilisée dans le compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune dépréciation de valeur n'avait été comptabilisée.

Leasing

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des leasings financiers. Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure. La redevance de leasing est décomposée en deux éléments, soit un amortissement et un intérêt, cela afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris. Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing si celle-ci est plus courte.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

Dettes bancaires

Les dettes bancaires comprennent un emprunt hypothécaire, les avances à terme fixe ainsi que les découverts bancaires. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur puis elles sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que le groupe sera tenu d'éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation puisse être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires, pour éteindre l'obligation à la date du bilan. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Engagements envers le personnel

Les employés de Zwahlen & Mayr SA (Efimex SA en Liquidation n'ayant pas d'employé) sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur et les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du groupe. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées à la charge du compte de l'exploitation de l'exercice. Les employés du groupe sont assurés contre les risques d'invalidité, de décès et pour la retraite.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont des droits et des engagements possibles qui résultent d'événements passés et dont l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou la non-occurrence d'un ou de plusieurs événements futurs incertains sur lesquels le groupe n'a pas le contrôle total. Ces éléments sont présentés dans les notes le cas échéant.

Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés par le Conseil d'Administration. Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et passifs à la date de clôture sont présentés dans les notes.

Note 2 – Secteurs opérationnels

L'organisation opérationnelle du groupe est basée sur les principaux secteurs opérationnels suivants :

- **Constructions Métalliques (CM)** – réalisations de gammes complètes d'ouvrages métalliques.
- **Tubes Soudés (TS)** – fabrication de tubes en inox par profilage et soudage destinés aux équipements et échangeurs de chaleur des secteurs d'industrie chimique, alimentaire et pétrochimique.
- **Tubes Étirés (TE)** – fabrication de tubes en inox étirés de haute précision destinés à l'industrie automobile, aux appareils et instruments pneumatiques, hydrauliques et électromagnétiques ainsi que dans la construction de machines-outils.
- **Efimex, entreprise générale en liquidation** – réalisations de projets de constructions en entreprise générale

Il n'existe pas de ventes ou autres transactions entre les secteurs opérationnels constructions métalliques et tubes inox. Les transactions inter-secteurs concernent :

- les prestations entre le secteur constructions métalliques et Efimex, entreprise générale
- les prestations à l'intérieur des tubes inox, soit entre Tubes soudés et Tubes étirés.

Les prix de transferts entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les secteurs géographiques du groupe sont basés sur la localisation des actifs. Le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation géographique des clients.

Note 2.1. Chiffre d'affaires nets par secteur opérationnel

En KCHF

	2020	2019
	Chiffre d'affaires nets	Chiffre d'affaires nets
Construction métalliques (CM)	10 153	17 199
Tubes soudés (TS)	12 702	14 335
Tubes étirés (TE)	19 040	25 705
Total	41 895	57 239

Nos concurrents, pour tous nos secteurs d'activités, ne sont pas des entreprises cotées et ne doivent pas, de ce fait, communiquer des informations détaillées sur leurs résultats opérationnels. Afin d'éviter un désavantage concurrentiel évident et de préserver les intérêts de tous les actionnaires, nous renonçons à détailler davantage les informations sectorielles par secteur opérationnel et nous nous contentons donc de rapporter l'information sectorielle uniquement pour les chiffres d'affaires réalisés.

Note 2.2 - Chiffre d'affaires net par secteurs géographiques

En KCHF

	2020	2019
	Chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires net
Allemagne	11'816	17'761
Suisse	11'528	21'497
Italie	5'899	5'369
France	2'009	1'605
Reste de l'Europe	1'862	2'797
Amerique du Nord	1'477	2'702
Slovénie	1'387	1'325
Suède	1'332	
Hollande	1'244	839
Chine	1'243	981
Autriche	990	880
Pologne	786	580
Reste de l'Asie	322	903
Total	41'895	57'239

Note 3 - Matières et approvisionnement

En KCHF

	2020	2019
Matières premières, approvisionnement	14'270	18'586
Variation de stocks de produits en cours	1'623	(977)
Consommables	2'295	2'047
Pièces de rechanges	490	535
Matériels informatiques	108	95
Total matières et approvisionnement	18'786	20'286

Note 4 - Services, jouissance de biens de tiers

En KCHF	2020	2019
Sous-traitance	4'123	7'111
Frais de transport	1'398	2'165
Energies	1'722	1'906
Entretien & maintenance	706	945
Frais industriels	250	359
Frais généraux	1'532	2'237
Sous-total services	9'731	14'723
Locations d'installations et machines d'exploitation	193	1'498
Sous-total jouissance de biens de tiers	193	1'498
Total services, jouissance de biens de tiers	9'924	16'221

Note 5 - Frais du personnel

En KCHF	2020	2019
Salaires et appointements	10 550	11 772
Indemnités pour chômage partiel	(131)	-
Charges sociales	2 136	2 360
Personnel temporaire	1 101	2 646
Autres charges du personnel	236	141
Total frais du personnel	13 892	16 919

Effectifs moyens	2020	2019
Unité Constructions Métalliques	38	49
Unité Tubes Inox	121	121
Total effectifs moyens	159	170

Note 6 - Autres charges d'exploitation

En KCHF	2020	2019
Impôts divers, taxes et pénalités	(421)	161
Publication, abonnement, documentation	20	30
Pertes sur débiteurs	21	491
Perte sur cession d'immobilisation	14	55
Attribution à la provision pertes sur débiteurs	83	(8)
Attribution à la provision pour litiges	-	-
Total autres charges d'exploitation	(283)	729

Note 7 - Charges & produits financiers

En KCHF	2020	2019
Intérêts sur dettes financières	40	51
Intérêts sur financement leasing	53	75
Commissions et frais bancaires	71	81
Pertes de change sur liquidités, clients et fournisseurs	408	455
Pertes de change non réalisées sur clients et fournisseurs	-	-
Total charges financières	572	662
Intérêts sur liquidités	5	1
Gains de change sur liquidités, clients et fournisseurs	275	464
Gains de change non réalisés sur clients et fournisseurs	-	-
Correction de valeur des instruments financiers dérivés	-	-
Total produits financiers	280	465

Note 8 - Impôts

En KCHF	2020	2019
Impôts courants	36	177
Variation des impôts différés passifs ⁽¹⁾	(323)	8
Impôts sur le bénéfice	(287)	185

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Composants des impôts différés au passif du bilan		
Créances clients	55	72
Stocks	508	625
Travaux en cours	97	283
Immobilisations corporelles	739	743
Provisions	244	244
Provision pour impôts différés	1'643	1'967

⁽¹⁾ Le taux d'impôt pour le calcul d'impôts courants et différés est de 13,713%, tant pour 2020 que pour 2019

Note 9 - Liquidités et équivalents de liquidités

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Banques	5'048	1'379
Comptes courant postal	103	21
Caisse	1	1
Total liquidités et équivalents de liquidités	5'152	1'401

Note 10 - Créances clients

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Clients	5'668	7'182
Provisions pour créances douteuses	(462)	(379)
Clients, parties liées	1'601	215
Total créances clients	6'807	7'018

Note 11 - Stocks

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Matières premières, approvisionnements	5'217	5'663
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(529)	(797)
Produits en cours	3'243	4'394
Produits finis	3'970	4'442
Total stocks	11'901	13'702

Note 12 - Travaux en cours

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Travaux en cours sur commandes	45'193	58'737
Facturation partielle	(18'350)	(27'736)
Avances reçues sur travaux en cours	(25'229)	(24'840)
Total travaux en cours	1'614	6'161

Montants présentés au bilan :

Travaux en cours actifs	2'290	6'437
Avances sur travaux en cours	(676)	(276)
	1'614	6'161
Montant des produits comptabilisés durant l'exercice	10'153	17'199

La variation des travaux en cours se monte à -KCHF 4'547 pour l'année 2020 (+KCHF 236 pour l'année 2019).

Note 13 - Immobilisations corporelles

En KCHF	Au 31.12.2020					Total
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2020	35 783	37 266	6 078	3 547	2 475	85 149
Acquisitions (*)	-	111	-	182	88	381
Cessions	-	(1 019)	1	(135)	-	(1 153)
Reclassements	-	504	7	226	(737)	-
Etat au 31.12.2020	35 783	36 862	6 086	3 820	1 826	84 377
Amortissements						
Etat au 01.01.2020	23 829	27 622	5 763	3 471	-	60 685
Amortissements	597	1 229	148	55	-	2 029
Cessions	1	(1 005)	2	(135)	-	(1 137)
Etat au 31.12.2020	24 427	27 846	5 913	3 391	-	61 577
Total net	11 356	9 016	173	429	1 826	22 800
(*) Dont acquisition en leasing	-	-	-	-	-	-
Valeur d'assurance incendie	37 391	47 176	-	-	-	84 567

En KCHF	Au 31.12.2019					Total
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2019	36 044	36 693	6 251	3 623	1 291	83 902
Acquisitions (*)	-	1 519	-	23	1 625	3 167
Cessions	(261)	(1 387)	(173)	(99)	-	(1 920)
Reclassements	-	441	-	-	(441)	-
Etat au 31.12.2019	35 783	37 266	6 078	3 547	2 475	85 149
Amortissements						
Etat au 01.01.2019	23 452	27 824	5 719	3 510	-	60 505
Amortissements	638	1 132	217	43	-	2 030
Cessions	(261)	(1 334)	(173)	(82)	-	(1 850)
Etat au 31.12.2019	23 829	27 622	5 763	3 471	-	60 685
Total net	11 954	9 644	315	76	2 475	24 464
(*) Dont acquisition en leasing	-	1 265	-	-	1 389	2 654
Valeur d'assurance incendie	38 799	48 953	-	-	-	87 752

⁽¹⁾ La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 5'120 de terrains au 31.12.2020. Ce poste contient des terrains non bâtis proches de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 481 au 31.12.2020 et KCHF 680 au 31.12.2019.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 3'600 déjà activé plus KCHF 1'633 en cours d'acquisition au 31.12.2020 et de KCHF 3'926 activé plus KCHF 1'633 en cours d'acquisition au 31.12.2019.

Note 14 - Immobilisations incorporelles

En KCHF	Au 31.12.2020				
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2020	282	133	2'365	138	2'918
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	(123)	-	(123)
Reclassements	(94)	94	-	-	-
Etat au 31.12.2020	188	227	2'242	138	2'795
Amortissements					
Etat au 01.01.2020	282	133	2'226	-	2'641
Amortissements	(94)	94	51	-	51
Cessions	-	-	(123)	-	(123)
Etat au 31.12.2020	188	227	2'154	-	2'569
Total net	-	-	88	138	226

En KCHF	Au 31.12.2019				
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2019	282	133	2'681	244	3'341
Acquisitions	-	-	33	-	33
Cessions	-	-	(455)	-	(455)
Reclassements	-	-	106	(106)	-
Etat au 31.12.2019	282	133	2'365	138	2'918
Amortissements					
Etat au 01.01.2019	263	133	2'667	-	3'063
Amortissements	19	-	14	-	33
Cessions	(0)	0	(455)	-	(455)
Etat au 31.12.2019	282	133	2'226	-	2'641
Total net	-	-	139	138	277

Note 15 - Dettes financières

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Emprunt hypothécaire - part à court terme ²⁾	300	300
Total Dettes financières à court terme	300	300
Emprunt hypothécaire - part à long terme ²⁾ - échéance 2027	1'300	1'650
Crédit-relais covid-19 - garantie fédérale	500	
Total Dettes financières à long terme	1'800	1'650
²⁾ Taux moyen	2.20%	3.00%

Afin de garantir les besoins en liquidités, Zwahlen et Mayr S.A. a contracté un crédit COVID-19 cautionné pour un total de CHF 500'000. Le taux d'intérêt est de 0.0%. Les conditions de taux peuvent être adaptées aux évolutions du marché au 31 mars de chaque année, la première fois au 31 mars 2021, selon les prescriptions du Département fédéral des finances.

L'entreprise ne prévoit pas de remboursement du crédit COVID-19 d'ici au 31 décembre 2021. Le crédit COVID-19 devra être intégralement remboursé au plus tard dans les 60 mois suivant l'octroi.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividendes ni de tantièmes, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts à des sociétés du groupe et aux propriétaires.

Conformément aux dispositions relatives à la perte de capital et/ou au surendettement selon l'art. 725 CO, le crédit COVID-19 cautionné à hauteur de CHF 500 000 n'est pas considéré comme du capital étranger (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19).

Note 16 - Parties liées

Filiale comprise dans le périmètre de consolidation

	Siège	Activité	En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Efimex SA en liquidation	Aigle	Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature	Capital social 600	% Intérêts 100	% Intérêts 100

Soldes au bilan avec des parties liées :

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Créances auprès de parties liées	1'601	215
- Cimolai SpA	1'518	215
- Cimolai ASC Srl	83	
Dettes envers des parties liées	882	28
- Cimolai SpA	540	28
- Cimolai ASC Srl	342	-
Transactions réalisées avec des parties liées :		
En KCHF	2020	2019
Ventes de biens et prestations de service	1'182	965
- Cimolai SpA	1'099	965
- Cimolai ASC Srl	83	
Achats de biens et services	500	2'247
- Cimolai SpA	500	2'247

Note 17 - Engagements

Engagements de leasing financiers

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
A un an	1'084	1'062
A deux ans	1'037	1'088
A trois ans	745	1'040
A quatre ans	219	748
A cinq ans	-	220
Total	3'085	4'158

Engagements en faveur de tiers

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	5'993	5'142
Total	5'993	5'143

Actifs mis en gage

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Terrains et immeuble (valeur au bilan)	11'356	11'954
Constitution de gages	12'200	12'200
Utilisation de gages	12'200	12'200

Les garanties sont accordées par les banques au travers de garanties de restitution d'acompte ainsi que des garanties de bonne fin de travaux. Ces engagements sont donnés dans le cadre de marchés conclus avec nos clients constructions métalliques et tubes inox.

Ces actifs ont été mis en gage en faveur des banques afin de garantir les dettes bancaires (Note 15). Ils sont matérialisés par 2 cédules hypothécaires en 1^{er} rang enregistrées sous les no 212365 et 212366 respectivement de KCHF 4'200 et KCHF 1'800 sur les parcelles no 1241 et no 1224 sises à Aigle. Une autre cédule en 1^{er} rang enregistrée sous le no 256363 liée aux parcelles no 1168 et 1385 a été augmentée à KCHF 3'200 et a également été mise en gage. La cédule précédemment libre de gage, en 2^{ème} rang sur les parcelles 1168, 1224, 1241 et 1385 a été transformée en cellule de registre (ID.001-1998/003264), a été augmentée de KCHF 2'000 à KCHF 3'000 et a ensuite également été mise en gage en faveur d'une banque.

Actifs et Passifs éventuels

Aucun élément justifiant une mention dans le présent rapport n'a été identifié au 31.12.2020.

Note 18 - Comptes de régularisation

Actifs de régularisation

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Produits à recevoir	210	24
Charges payées d'avance	886	554
Total Actifs de régularisation	1'096	578

Passifs de régularisation

En KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer	942	725
Produits reçus d'avance	67	324
Total Passifs de régularisation	1'009	1'049

Note 19 - Provisions

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2020	1 201	-	1 201
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	(481)	-	(481)
Etat au 31 décembre 2020	720	-	720
dont provisions à long terme	-	-	-

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2019	1 201	-	1 201
Constitution	150	-	150
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	(150)	-	(150)
Etat au 31 décembre 2019	1 201	-	1 201
dont provisions à long terme	-	-	-

Note 20 - Capital actions

	Droit de vote¹	31.12.2020	31.12.2019
Actions au porteur			
Nombre d'actions au porteur, valeur nominale de CHF 200.00	57.26%	40'200	40'200
En KCHF		8'040	8'040
Sitindustrie Suisse SA	37.77%	26'515	26'499
			-
Actions nominatives			
Nombre d'actions nominatives, valeur nominale de CHF 200.00	42.74%	30'000	30'000
En KCHF		6'000	6'000
Sitindustrie Suisse SA	42.74%	30'000	30'000
Valeur nominale totale du capital-actions en KCHF		14'040	14'040

¹ Situation au 31 décembre 2020

Note 21 - Prévoyance en faveur du personnel

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)	Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2020	31.12.2020			31.12.2020	2020
Institution de prévoyance	- (1)	-	-	-	648	648	675
Total	-	-	-	-	648	648	675

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2020 ni au 31.12.2019.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé¹ à fin 2020 de 109.0% (2019 : 106.76%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 25% au 31.12.2019) n'a pas été constitué à fin 2020, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

¹ Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2020.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)	Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2019	31.12.2019			31.12.2018	2019
Institution de prévoyance	- (1)	-	-	-	675	675	688
Total	-	-	-	-	675	675	688

⁽¹⁾ Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2019.

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2019 ni au 31.12.2018.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2019 de 106.80% (2018 : 98.60%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 25% au 31.12.2018) n'a pas été constitué à fin 2018, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

Note 22 - Principaux taux de change

	Cours de fin d'année 2020	Cours de fin d'année 2019
1 USD	0.88395	0.96835
1 EUR	1.08155	1.08717
1 GBP	1.20870	1.28300

Note 23. Evénements après la date de clôture

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 31 mars 2021 par le Conseil d'Administration, lequel a autorisé la publication. Les comptes annuels consolidés sont néanmoins soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2021.

Aucun événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2020 et le 31 mars 2021.

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A., à Aigle

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Zwahlen et Mayr S.A. et de sa filiale (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Éléments clés de l'audit

Travaux en cours

Au 31 décembre 2020, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à **KCHF 2'290** à l'actif du bilan et à **KCHF 676** au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement et tel que décrit en annexe aux comptes : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire finale attendue,



évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement. »

Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la Direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifiée.

Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.

Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes, dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes, qui doivent être estimées.

Notre approche

Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement.

Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la Direction pour chaque affaire.

Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage. Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de Direction, ainsi que sur les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.

Lors de notre vérification, nous avons évalué si, pour la détermination du résultat à terminaison, une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la Direction et des confirmations d'avocats.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des éléments pertinents du contrôle interne pour l'audit, afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations fournies les concernant ;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation ;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 31 mars 2021

Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen & Mayr SA répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2020.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe

Zwahlen & Mayr SA, fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est en Route Industrielle 18 - 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Elle détient une seule participation (100%) dans la société Efimex SA, en liquidation, entreprise générale de construction, ayant son siège social à Aigle, au capital de CHF 600'000. Lors de l'assemblée du 09. mars 2020 il a décidé de procéder à sa liquidation.

Zwahlen & Mayr SA est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN **ZWM CH0002661731** et numéro de valeur **266'173**.

Au 31 décembre 2020, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 7'195'800**.

Au 28 février 2021, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 7'919'400**.

1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2020, les actionnaires principaux de Zwahlen & Mayr SA étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	30'000	42,74

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	27'189	38,73

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012. La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen & Mayr SA.

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1 Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen & Mayr SA s'élevait au 31 décembre 2020 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Zwahlen & Mayr SA n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

2.3 Modification du capital

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue au cours des trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de Zwahlen & Mayr SA est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Le 9 janvier 2020, le Registre du commerce du canton de Vaud a donnée l'autorisation à la société d'avoir des actions au porteur conformément à la Loi Fédérale du 21 juin 2019 sur la mise en œuvre des recommandations du forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des "nominées"

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. En 2020 aucune demande à cet égard n'a été soumise au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éluder les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le Conseil d'Administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du Conseil d'Administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

3. Conseil d'administration

3.1.a. Membres du Conseil d'Administration

Luigi Mion, est administrateur et Président de Zwahlen & Mayr SA depuis 28 avril 2016. Il a été élu administrateur en avril 2015. Il est titulaire d'un diplôme de technicien de production industrielle. Il est engagé au sein de la Société Armando Cimolai en septembre 1961. Au sein de cette société, il occupe successivement les postes d'assistant de production, puis Responsable des achats logistique et montage. En 1989 il est nommé Responsable de l'ensemble des achats de la société Cimolai SPA, en 2006 il est promu Directeur avec la responsabilité du même service. D'octobre 2010 à août 2021, il est membre du Conseil d'Administration de la société Cimolai SPA. En parallèle il assume de mars 2013 à décembre 2014 la conduite de la société Industrie Meccaniche Cimolai. Outre les mandats précités, il est CEO de Cimolai Heavy Lift Srl. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Roberto Raggiotto est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2012. Il est licencié en économie de l'Université de Trieste et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 1996 pour le compte du groupe Cimolai, auprès duquel il a exercé successivement les fonctions de comptable, de responsable du contrôle de gestion et enfin, depuis 2008, de directeur administratif et financier. En avril 2011 il devient administrateur de la société Romaro Engineering SRL en Italie. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Francesco Punzo est administrateur depuis avril 2016. Il est titulaire d'un master en génie Civil de l'université Federico II et une certification d'ingénieur. De 1998 à 2002 il est Chef de projet au sein de la Société ABB (Asea Brown Boveri) en Italie. Il intègre le groupe Cimolai en 2002 en qualité de chef de projet. Depuis cette date, il gère la réalisation de grands projets tels que le stade National à Brasilia, le Pont de la paix à Tbilissi (Georgie) ou un pont haubané à Dallas (USA). Depuis début 2016, il apporte son expertise technique dans la réalisation des projets de Zwahlen & Mayr SA. De nationalité italienne, il réside en Italie

Yves Bosson Monsieur Yves Bosson est administrateur depuis avril 2018. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA à Fribourg, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland à Bulle comme responsable finance et administration. Il a par la suite participé à un large projet d'implémentation de SAP, essentiellement pour les modules finances, dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Dès le 1er septembre 2008 et jusqu'à son départ le 30 septembre 2017, il a assumé la charge de directeur administratif et financier (CFO) chez Zwahlen & Mayr SA. Depuis le 1er octobre 2017, il occupe le rôle d'administrateur général du cycle d'orientation de la Gruyère pour le compte de l'Association des communes de la Gruyère à Bulle. Il est conseiller général de la ville de Bulle et président de la commission financière depuis 2010. De nationalité suisse, il réside en Suisse

3.1.b. Membres du Conseil d'Administration

MM. Mion, Raggiotto et Punzo sont employés de la Société Cimolai Spa dans laquelle ils ont un rôle de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus.

3.2 Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du Conseil d'Administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du Conseil d'Administration (chiffre 3.1)

3.3 Interdépendances

Abrogé

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration
- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

Lors de son assemblée générale du 25 juin 2020, l'assemblée générale a ratifié la proposition du Conseil d'Administration d'élire Monsieur Laurent Nicod Notaire-avocat à Monthey comme représentant indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 30 avril 2021.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

3.4.2 . Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme mandat	Exécutif/ non exécutif
Luigi Mion	I	1945	Président	29.04.2015	Avril 2021	exécutif
Roberto Raggiotto	I	1969		30.04.2012	Avril 2021	non exécutif
Francesco Punzo	I	1971		28.04.2016	Avril 2021	exécutif
Yves Bosson	CH	1961		26.04.2018	Avril 2021	non exécutif

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le Conseil d'Administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du Conseil d'Administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le Conseil d'Administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'Administration

Comité exécutif du conseil

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du Conseil d'Administration formé de Luigi Mion (président), Roberto Raggiotto et Francesco Punzo.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le Conseil d'Administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise soient identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de MM. Roberto Raggiotto (président) et Yves Bosson. Il bénéficie d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au Conseil d'Administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

Comité de rémunération et de nomination

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Luigi Mion (président) et Roberto Raggiotto qui ont été élus lors de l'assemblée générale du 25 juin 2020.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions de l'ORAb (Ordonnance sur les rémunérations abusives), il propose avec l'aval du Conseil d'Administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au Conseil d'Administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

3.5.3 Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 4 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2020, le Conseil d'Administration a tenu 4 séances, sur convocation de son président.

Le comité exécutif du conseil se réunit généralement 1 fois par trimestre en alternance avec une séance du Conseil d'Administration. Si la marche des affaires l'exige le président peut convoquer des séances. La durée moyenne des séances est de 4 heures. Le directeur général et les directeurs-adjoints sont invités à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur information. En 2020, le comité exécutif a tenu 4 séances.

Le comité d'audit tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur information. En 2020, le comité d'audit a tenu 2 séances, sur convocation de son président.

Le comité de rémunération et de nomination se réunit au moins deux fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires des directeurs et des membres des comités de direction, et au cours du 1^{er} trimestre pour préparer les propositions de nomination à présenter au Conseil d'Administration. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2020, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances, sur convocation de son président.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

3.6 Compétences

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le Conseil d'Administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, du budget consolidé, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le Conseil d'Administration a décidé de confier la supervision de la conduite opérationnelle au Président Luigi Mion en le nommant Chief Executive Officer. Monsieur Eric Aigroz a en charge la conduite de la société, en particulier la coordination des activités des unités de production, déchargeant ainsi le comité exécutif de toute tâche de nature opérationnelle.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la Direction, et aux collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

Le Conseil d'Administration a décidé dès l'assemblée générale 2021 de confier la conduite opérationnelle à un administrateur délégué M. Francesco Punzo. L'activité des secteurs des unités de productions seront coordonnées par un Directeur, M. Christian Charpin pour l'unité Constructions Métalliques, Monsieur David Auer pour l'unité Tubes Inox. Ensemble avec le directeur financier ils constituent la direction générale.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction

Avant chaque séance ordinaire du Conseil d'Administration, la direction de la société établit et fait parvenir aux administrateurs un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, la relève et la formation du personnel, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques. Ces éléments sont présentés par le directeur général, le directeur administratif financier et les directeurs-adjoints et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par le directeur général et les directeurs-adjoints concernés.

La description du système de gestion des risques figure dans les annexes aux comptes statutaires en page 61.

4. Direction

4.1 Membres de la direction

LE CEO et le Directeur Général sont assistés dans leur tâche par deux comités de direction, un dans chaque unité de production, qu'il préside personnellement et dont les membres ont voix consultative.

En 2020, les deux comités de direction sont composés comme suit :

Comité de direction de l'unité Constructions Métalliques

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Guido Bigoni	IT	1972	Directeur adm. et financier
Francesco Punzo	IT	1971	Directeur technique
Christian Charpin	CH/F	1955	Directeur adjoint CM

Luigi Mion et Francesco Punzo : leur carrière professionnelle est décrite dans les membres du Conseil d'Administration.

Eric Aigroz est directeur général de la société depuis le 1^{er} avril 2008, après avoir été directeur de l'unité de production Tubes Inox depuis juillet 2000. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique, il a occupé de 1981 à 1984 la fonction de responsable de production auprès de Steiger SA. Entré au service du groupe en février 1985, il est d'abord responsable de production d'Efimex SA, filiale à 100 % de Zwahlen & Mayr SA, puis, dès 1994, du secteur tubes soudés de l'unité de production Tubes Inox. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Guido Bigoni, est directeur administratif est financier depuis le 1^{er} octobre 2017. Il est licencié en économie de l'Université de Bologne (IT), titulaire d'un diplôme de géomètre, est et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 2016 pour le compte du groupe Cimolai auprès duquel il a exercé la fonction de directeur administratif et financier pour les affaires du groupe au Venezuela. Il a également travaillé pendant 9 ans pour la société italienne Trevigroup, active dans les domaines du génie civil et des activités pétrolières, pour laquelle il a exercé successivement la fonction de comptable en Italie avant d'assumer le rôle de Directeur administratif pour l'entreprise Petreven (Trevigroup) au Venezuela également et qui est active dans le secteur du forage pétrolier. De nationalité Italienne, il réside en Suisse.

Christian Charpin est depuis avril 2008 directeur adjoint de l'unité Constructions métalliques, avec la responsabilité des activités à l'étranger. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, société du groupe Zwahlen & Mayr, charge qu'il exerce toujours, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPI de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Double national suisse et français, il réside en Suisse.

Comité de direction de l'unité Tubes Inox

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Luigi Mion	IT	1945	CEO
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur général
Guido Bigoni	IT	1972	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur commercial
Arnaud Marson	F	1975	Responsable production

David Auer est directeur commercial depuis janvier 2001. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rüeegg SA à Crissier. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Arnaud Marson est responsable de production en titre depuis janvier 2011. Titulaire d'un brevet de technicien supérieur en productique, il est engagé en 2001 en qualité de responsable qualité environnement sécurité au sein de la fonderie A Neeser SA à Morges. En 2002 il entre au service de Zwahlen & Mayr comme responsable du contrôle qualité de l'unité tubes inox. En 2009 il assume la coordination des productions Tubes Soudés et Tubes Etirés. Il a été conseiller de la municipalité de Saint-Gingolph en France de 2008 à 2013. De nationalité française, il réside en France.

Les comités de direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par trimestre, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé pour information aux membres du comité exécutif du conseil. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

5. Rémunération, participations et prêts

5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Tous les membres du Conseil d'Administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'Administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'Administration est CHF 25'000, celles des membres CHF 15'000. Aucun mandat spécifique n'a été demandé à un membre du Conseil d'Administration. La rémunération globale du Conseil d'Administration pour 2020 est restée identique à celle de 2019.

La fixation annuelle de la rémunération des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficiencia de l'intéressé

La rémunération des membres du Conseil d'Administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les rémunérations abusives, les rémunérations globales du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'ont pas dépassées les limites maximales fixées par l'assemblée générale, soit CHF 120'000 pour le Conseil d'Administration et CHF 279'500 pour la Direction Générale.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société. En 2020 lors de leur départ, aucun membre de la Direction n'a bénéficié d'avantages. De même, il n'a pas été versé de primes d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée des nouveaux administrateurs.

Les rémunérations qui ont été versées en 2020 aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de la direction figurent dans les annexes aux comptes statutaires, conformément à l'article 663b bis CO.

Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale, page 51.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

6.2 Quorums statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch sous la rubrique "*investisseurs*" et la sous-rubrique "*communiqué de presse*"

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al.2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al.3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 4 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.5 Inscription au registre des actions

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen & Mayr SA n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du Conseil d'Administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable

L'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2020 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2020 est M. Jean-Claude De Iaco

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires 2020 de la Fiduciaire FIDAG SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 57'000.-

8.3 Honoraires supplémentaires

Un honoraire de CHF 13'200 - a été facturé pour un rapport à destination de l'organe de révision de l'actionnaire majoritaire et pour des services liés à la fiscalité des entreprises

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le comité d'audit du Conseil d'Administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au Conseil d'Administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité.

En 2020, le suivi et le développement du SCI a fait l'objet de deux séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une pour les comptes intermédiaires du 30 juin, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2020 le réviseur externe a participé à deux séances du comité d'audit.

9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Guido Bigoni Directeur Administratif et Financier (guido.bigoni@zwahlen.ch) adresse postale : Zwahlen & Mayr SA, case postale 17 1860 Aigle, Suisse, téléphone 024.468.46.46, téléfax 024.468.46.00.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch. Le lien "investisseurs" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, <http://zwahlen.ch/fr/relations-avec-les-investisseurs-2-2>).

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien : <https://zwahlen.us19.list-manage.com/subscribe?u=e23a75dfffb783df836a558c4&id=0f3139bbdb>)

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.

Rapport de rémunération

1. Introduction

Conformément aux dispositions en vigueur, ce rapport de rémunération communique les rémunérations du Conseil d'Administration et du Directeur Général de Zwahlen & Mayr SA.

Il présente la politique et la structure des rémunérations ainsi que la nature et le montant de celles-ci au cours de la période sous revue, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Il répond aux dispositions contenues dans l'ORAb qui exige des sociétés cotées en bourse l'établissement d'un rapport à l'attention des actionnaires.

2. Procédure et principe de fixation des rémunérations

2.1. Compétence

La rémunération des membres du Conseil d'Administration est fixée par le Comité de rémunération et de nomination. Il décide également en règle générale en début d'année de la rémunération globale du Directeur général. Les rémunérations du Conseil d'Administration et du Directeur général, fixées par le Comité de rémunération, sont comprises dans les limites autorisées par l'assemblée générale.

2.2. Principe pour la fixation des rémunérations

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des divers comités auxquels ils participent. Leur rémunération ne découle pas des résultats de la société. Celle-ci est fixée sur la base des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale précédente, pour la période suivante.

Il n'existe pas de plan d'actions, ni d'options permettant aux administrateurs ou au Directeur général d'obtenir des actions à des conditions préférentielles.

Le Conseil d'Administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le Comité de nomination et rémunération qui la détermine en fonction du temps nécessaire et de la complexité du sujet traité. Si la rémunération d'une prestation fournie en cours d'exercice ajoutée à la rémunération usuelle dépasse les limites maximales fixées par l'assemblée générale, le Conseil d'Administration demandera à celle-ci de valider a posteriori les montants complémentaires.

2.3. Rémunération de la Direction Générale

Le Chief Executive Officer (CEO) ne perçoit aucune rémunération pour ses fonctions au sein de la Direction Générale.

Du fait de la suppression de toutes formes de rémunérations variables au sein de la société, celle du Directeur général ne comporte plus qu'une part fixe.

Celle-ci est inscrite dans le contrat de travail, elle est versée en 13 mensualités égales.

2.4. Frais

Il n'est payé aucun frais en numéraire au CEO. Ses frais d'hébergement et de repas lorsqu'il est en Suisse pour Zwahlen & Mayr sont directement réglés par la société aux prestataires.

Outre le règlement sur l'indemnisation des frais, valable pour tous les collaborateurs, les frais de représentation octroyés au Directeur Général sont de mêmes natures que ceux alloués aux autres membres de la Direction. Ils ont été validés par l'administration fiscale du canton de Vaud.

2.5. Prestations de prévoyance

Aucune prestation de prévoyance extraordinaire n'est fournie au Directeur Général. Il bénéficie, comme l'ensemble des cadres inscrits au registre du commerce, d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Les charges de prévoyance et les charges sociales englobent les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ainsi que celles pour la prévoyance obligatoire et sur-obligatoire en faveur du personnel.

2.6. Contrat de travail

Il n'a pas été établi de contrat de travail avec le CEO

Le Directeur général dispose d'un contrat de durée indéterminée. Comme l'ensemble des cadres signataires ayant plus de dix années de service, le préavis au délai de congé est de six mois.

3. Montant des rémunérations pour 2020

3.1. Rémunération du Conseil d'Administration

La rémunération annuelle du président du Conseil d'Administration est fixée à CHF 25'000 bruts.

Les trois autres administrateurs perçoivent chacun CHF 15'000 bruts prorata temporis. Pour les administrateurs non-résidents, l'impôt à la source est retenu des montants précités.

2020

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Mion Luigi	25'000	18'750
Membre	Raggiotto Roberto	15'000	11'250
Membre	Francesco Punzo	15'000	11'250
Membre	Yves Bosson	15'000	14'077

2019

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Mion Luigi	25'000	18'750
Membre	Raggiotto Roberto	15'000	11'250
Membre	Francesco Punzo	15'000	11'250
Membre	Yves Bosson	15'000	14'077

Les montants indiqués ci-dessus représentent la rémunération globale versée aux membres du conseil d'administration.

3.2. Rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Générale ne comporte qu'une partie fixe.

En 2020, le Directeur Général comme l'ensemble du personnel de la société a bénéficié d'un ajustement salarial de CHF 50 mensuel.

2020

Nom Prénom	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Aigroz Eric	234'520	0	37'515	272'035

2019

Nom Prénom	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Aigroz Eric	233'870	0	37'098	270'968

3.3. Rémunération des autres membres des comités de direction

2020

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
	575'003	0	129'613	704'616

2019

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
	663'160	0	154'789	817'949

La diminution de la rémunération totale des autres membres des comités de direction provient du départ d'un membre de ceux-ci en 2019, sans remplaçant.

3.4. Rémunérations versées à d'anciens membres des organes

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes durant l'exercice écoulé.

3.5. Attributions d'actions ou d'options au cours de l'exercice

Aucune action ni option n'a été attribuée ou vendue à un prix préférentiel durant l'exercice écoulé.

3.6. Honoraires supplémentaires et indemnités de départ

Aucun honoraire ni indemnité de départ n'a été accordés durant l'exercice écoulé.

3.7. Prêts aux organes

Aucun prêt n'a été consenti durant l'exercice écoulé et aucun prêt n'est accordé à ce jour.

4. Approbation du rapport de rémunération

Ce rapport de rémunération assure la transparence du système de rémunération et met en évidence les montants versés par Zwahlen & Mayr SA en 2020 à son Conseil d'Administration et à son Directeur général, instances soumises à l'ORAb.

Le Conseil d'Administration soumettra le montant de la rémunération à l'approbation de l'assemblée générale du 29 avril 2020.

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Zwahlen et Mayr S.A., à Aigle

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint (pages 51 à 53) de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

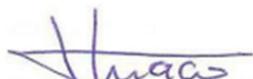
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 de l'ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération, ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 31 mars 2021

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

ACTIFS

	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités et équivalents de liquidités	4'998	1'325
Créances clients envers des tiers	4'761	6'227
Créances clients, parties liées	1'601	291
Créances fiscales	1'707	2'108
Autres créances	774	262
Stocks	8'197	9'144
Travaux en cours	26'119	28'922
Actifs de régularisation	1'096	578
Total actifs circulants	49'253	48'857
Terrains et immeubles	8'982	9'563
Installations techniques et équipements	6'003	6'636
Outillage industriel et commercial	173	315
Autres immobilisations corporelles	420	59
Immobilisations en cours	1'826	2'475
Immobilisations corporelles	17'404	19'048
Autres immobilisations incorporelles	88	139
Immobilisations en cours	138	138
Immobilisations incorporelles	226	277
Total actifs immobilisés	17'630	19'325
TOTAL ACTIFS	66'883	68'182

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

PASSIFS

	31.12.2020	31.12.2019
Dettes bancaires portant intérêts	300	250
Fournisseurs envers des tiers	3'745	4'538
Fournisseurs, parties liées	882	28
Avances sur travaux en cours	25'229	24'840
Dettes fiscales	96	571
Autres créanciers	630	726
Autres créanciers, stés du Groupe portant intérêts	293	304
Part à court terme des engagements de leasing	1'084	1'062
Passifs de régularisation	1'009	1'049
Provision p/frais de recherche et développement	400	400
Provisions p/litige et risques produits	720	1'201
Provision p/risques industriels et travaux de garantie	1'377	1'377
Capitaux étrangers à court terme	35'765	36'346
Dettes bancaires portant intérêts	1'800	1'650
Engagements de leasing à long terme portant intérêts	2'001	3'096
Capitaux étrangers à long terme	3'801	4'746
Total capitaux étrangers	39'566	41'092
Capital-actions	14'040	14'040
Réserve légale issue du bénéfice	2'814	2'814
Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice	1'100	1'100
Report de bénéfice de l'exercice précédent	9'136	8'021
Résultat de l'exercice	227	1'115
Réserves facultatives issues du bénéfice / pertes cumulées	10'463	10'236
Total capitaux propres	27'317	27'090
TOTAL PASSIFS	66'883	68'182

COMPTES STATUTAIRES

Compte de résultat

En KCHF

	2020	2019
Chiffre d'affaires net	46'052	53'149
Variation des travaux en cours	(2'803)	4'060
Variation des stocks produits finis et semi-finis	(929)	651
Autres produits d'exploitation	693	521
Total des produits d'exploitation	43'013	58'381
Matières premières, consommables et marchandises	(17'003)	(21'237)
Services, jouissance de biens de tiers	(9'917)	(16'212)
Frais de personnel	(13'891)	(16'919)
Autres charges d'exploitation	392	(635)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)	2'594	3'378
Amortissements	(2'039)	(1'890)
Résultat opérationnel (EBIT)	555	1'488
Charges financières	(572)	(661)
Produits financiers	280	465
Résultat avant impôts	263	1'292
Impôts sur le bénéfice	(36)	(177)
Résultat net de la période	227	1'115

Notes aux états financiers statutaires

Information sur les principes utilisés dans les comptes annuels :

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

Des réserves sur les stocks et les travaux en cours ont été constituées dans les limites fiscalement admises.

COMPTES STATUTAIRES

Annexe

En KCHF

1. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

	31.12.2020	31.12.2019
Créances clients envers des tiers	5 223	6 606
Provision pour pertes sur débiteurs	(462)	(379)
Total Créances clients envers des tiers	4 761	6 227
Créances clients, parties liées	1 601	291
Matières premières, approv. et matières consom.	2 500	2 857
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(529)	(797)
Produits en cours et intermédiaires	3 496	4 123
Produits finis et marchandises	2 731	2 961
Total Stocks	8 197	9 144

2. Dissolution de réserves latentes

31.12.2020	31.12.2019
2 381	2

3. Engagements en faveur de tiers (nombre)

31.12.2020	31.12.2019
32	35

4. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

	31.12.2020	31.12.2019
	inférieur à 250 EPT	inférieur à 250 EPT

5. Participations importantes

<u>Société</u>	<u>But</u>
Efimex SA, Aigle en liquidation	Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature

	31.12.2020	31.12.2019
Part du capital	100%	100%
Droits de vote	100%	100%

6. Indications sur les actionnaires principaux

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (nominatives)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	30'000	42.74%

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (porteurs)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	26'515	37.77%
	-	

7. Dettes envers des institutions de prévoyance

	31.12.2020	31.12.2019
Créances clients envers des tiers	-	-

8. Accréditifs

	31.12.2020	31.12.2019
Créances clients envers des tiers	-	

9. Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2020	31.12.2019
Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété	8'982	9'563
Constitution de gages	12'200	12'200
Utilisation de gages	12'200	12'200

10. Engagements conditionnels

	31.12.2020	31.12.2019
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	5 993	5 142
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	-	-
Total Engagements conditionnels	5 993	5 142

11. Engagements de leasing opérationnels	31.12.2020	31.12.2019
	-	-
12. Indemnités pour chômage partiel encaissé	31.12.2020	31.12.2019
	131	-
13. Proposition de répartition du bénéfice	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	9 136	8 021
Résultat de l'exercice	227	1 115
Bénéfice au bilan à disposition de l'AG	9 363	9 136

Proposition du Conseil d'administration :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-
Report en nouvel exercice	9 363	9 136
Dividendes	-	-
Bénéfice au bilan	9 363	9 136

Aucun événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2020 et le 25 mars 2021.

14. Financement Covid-19

Afin de garantir les besoins en liquidités, Zwahlen & Mayr S.A. a contracté un crédit COVID-19 cautionné pour un total de CHF 500'000. Le taux d'intérêt est de 0.0%. Les conditions de taux peuvent être adaptées aux évolutions du marché au 31 mars de chaque année, la première fois au 31 mars 2021, selon les prescriptions du Département fédéral des finances.

L'entreprise ne prévoit pas de remboursement du crédit COVID-19 d'ici au 31 décembre 2021. Le crédit COVID-19 devra être intégralement remboursé au plus tard dans les 60 mois suivant l'octroi.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividendes ni de tantièmes, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts à des sociétés du groupe et aux propriétaires.

Conformément aux dispositions relatives à la perte de capital et/ou au surendettement selon l'art. 725 CO, le crédit COVID-19 cautionné à hauteur de CHF 500 000 n'est pas considéré comme du capital étranger (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19).

Information sur l'évaluation des risques

Conformément aux exigences légales de l'art. 961 du CO, Zwahlen & Mayr SA a procédé à l'évaluation des risques de la société, la direction a été mandatée par le Conseil d'Administration afin de procéder à l'évaluation des risques. Des séances de travail ont été planifiées et exécutées par cette dernière dans le but d'établir une matrice des risques et de proposer une stratégie afin de pouvoir les diminuer ou les gérer. Le comité exécutif a participé à plusieurs de ces séances et notamment celles qui traitaient des points relevant de la stratégie d'entreprise. Sur la base des travaux de la direction, le Conseil d'Administration a consacré une séance d'analyse des risques stratégiques et a validé les documents ainsi que les processus proposés.

Le Conseil d'Administration et la Direction ont procédé en 2020 à une revue des risques.

Zwahlen & Mayr S.A., Aigle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A., à Aigle

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Zwahlen et Mayr S.A., comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 56 à 61) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Éléments clés de l'audit



Travaux en cours

Au 31 décembre 2020, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à **KCHF 26'119** à l'actif du bilan et à **KCHF 25'229** au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement et tel que décrit en annexe aux comptes : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire finale attendue, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement. »

Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la Direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifiée.



Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.

Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes, dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes, qui doivent être estimées.

Notre approche

Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement. Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la Direction pour chaque affaire.

Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage. Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de Direction, ainsi que sur les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.

Lors de notre vérification, nous avons évalué si, pour la détermination du résultat à terminaison, une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la Direction et des confirmations d'avocats.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant ;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 31 mars 2021

Handwriting practice area consisting of 20 horizontal dashed lines.